



LA LUTTE CONTRE LE SANS-ABRISME DOIT ÊTRE LA PRIORITÉ DU GOUVERNEMENT

“ M. le Président,

En cette journée internationale de lutte contre le sans-abrisme, nous, Maires, Président·es d'Intercommunalités, de Départements et de Régions et Élu·es de l'Association Nationale des Villes et Territoires Accueillants (ANVITA), **demandons le respect du droit inaliénable à toute personne de disposer d'un toit.**

Beaucoup de nos collectivités sont confrontées à des **situations d'urgence dramatiques**. Nous sommes nombreux·ses à être démunis·es face à des familles à la rue. Nos collectivités s'engagent, **au-delà de leurs compétences**. Le nombre de personnes à la rue a doublé depuis 2012 et s'élève environ à **300 000 personnes en France**. Notre pays connaît une **hausse de 86% du nombre d'enfants à la rue** courant 2022, soit environ **2000 enfants sans toit**. Environ **un demandeur·euse d'asile sur deux** est sans hébergement. C'est intolérable. Et cela se passe chaque nuit, sur les trottoirs de nos collectivités.

La loi est pourtant très claire : « Toute personne en situation de détresse médicale, psychique ou sociale a accès, à tout moment, à un dispositif d'hébergement d'urgence » (Art. L345-2-2 du Code de l'Action Sociale et des Familles).

Cependant, le projet de loi de finances entérine la suppression de **14 000 places d'hébergement d'urgence** entre 2022 et 2023. C'est inadmissible.

Qui plus est, nous craignons qu'un énième projet de loi sur la politique migratoire de notre pays, par une volonté affichée d'accélérer les procédures, n'engendre surtout qu'un plus grand nombre de remises à la rue, qui viendraient **grossir les campements déjà indignes dans nos territoires**.

Dernièrement, M. le Président, notre pays a su accueillir plus de 100 000 déplacé·es d'Ukraine, sans que ceux-ci ne connaissent la rue. Ce qui a été mis en place démontre qu'**avec de la volonté politique, et la coordination des acteurs locaux, un autre accueil est possible**. Il est impératif de veiller à **éviter toute concurrence entre les différents publics** en situation de vulnérabilité. Il faut restaurer les places d'hébergement d'urgence et plus encore, **créer des places en logement individuel pérenne**, l'hébergement d'urgence et l'hébergement citoyen ne pouvant solutionner le sans-abrisme.

Nous, Maires, Président·es et Élu·es engagé·es pour l'accueil inconditionnel, appelons au respect du droit fondamental de toute personne à être hébergée dignement, quelles que soient sa situation administrative, sa nationalité et la raison de sa présence sur le territoire. ”

Les maires et présidentes de l'ANVITA :

Anne Hildago, Maire de Paris
Benoit Payan, Maire de Marseille
Léonore Moncond'huy, Maire de Poitiers
Eric Piolle, Maire de Grenoble
Nathalie Appéré, Présidente de Rennes Métropole
Bruno Bernard, Président de Métropole de Lyon
Grégory Doucet, Maire de Lyon
Anne Vignot, Maire de Besançon
Pierre Hurmic, Maire de Bordeaux
Nicolas Mayer-Rossignol, Maire de Rouen
Gaby Charroux, Maire de Martigues
Olivier Bianchi, Maire de Clermont-Ferrand

Les co-président·es :

Jeanne Barseghian, Maire de Strasbourg
Damien Carême, Eurodéputé

Emmanuel Denis, Maire de Tours
Jacqueline Belhomme, Maire de Malakoff
Gilles Poux, Maire de La Courneuve
Sabine Campredon, Maire du Percy
Nicolas Bouche, Maire de Lambersart
Nadine Grelet-Certenais, Maire de La Flèche
Jean-Philippe Gautrais, Maire de Fontenay-sous-Bois
Christian Métairie, Maire d'Arcueil
Sylvain Griffault, Maire de Melle
Cédric Van Styvendael, Maire de Villeurbanne